



Spécial bibliothèques N°1

Juin 2015

PAS DE NEGOCIATION : PAS DE 20H ! INTERVENONS!

Quand la direction du SCD prend les « choses en main », elle ne fait pas dans la demi-mesure !

En effet dans ce dossier, O combien délicat, elle commet toutes les maladresses possibles et s'empêtre dans une bien piètre méthode pour essayer de faire passer la pilule en « douceur » et sans devoir faire déboursier un centime à sa tutelle présidentielle, usant du secret, du détournement d'instance du personnel, de manipulation de certains collègues, faisant mine de « négocier » les conditions de mise en œuvre de son mauvais projet. On a pu voir lors des fameux tests sur deux semaines les difficultés rencontrées pour assurer l'ensemble du service public, conduisant à fermer certains postes de renseignement, par insuffisance de personnels.

La CGT révèle depuis fin mai au grand jour cette méthode, bien installée semble-t-il depuis quelques années, puisque de l'aveu même de la directrice du SCD, « c'est comme cela qu'on a pratiqué en 2011 pour la mise en place du travail du samedi » !... avec l'aval, le silence, la complicité de la CFDT !

Ce groupe de travail, dont nous vous avons révélé l'existence, commandité par la direction du SCD avec l'appui de la présidence est un simulacre de discussion/négociation pour essayer de faire avaliser le projet par une « représentation du personnel » choisie par la direction et non par les organisations syndicales (excepté peut-être la CFDT qui se terre dans un silence complice)!

Disons-le tout de go, nous contestons toute légitimité aux « décisions » qui sortiront de ce groupe de travail ! Aucune négociation n'ayant été entamée avec les organisations syndicales via le CHSCT et le CT, la CGT et le SNASUB FSU considèrent que ce projet ne peut pas voir le jour à la rentrée 2015. La CGT et le SNASUB FSU vont saisir le CHSCT pour qu'une expertise soit diligentée sur les conséquences d'un tel projet en matière de conditions de travail et d'emploi. Elle appelle tous les élus du CHSCT et du CT à refuser un tel projet !

La CGT et le SNASUB FSU appellent l'ensemble des personnels du scd concernés ou non par le 20h (soyons solidaires!) :

– **A donner son point de vue auprès des membres de ce groupe de travail par courriel (en mettant en copie si vous le souhaitez : marc.morvan@u-pec.fr et julien.giral@u-pec.fr):**

stephanie.bayard@u-pec.fr ; anne-caroline.beaugendre@u-pec.fr; nadia.boumaya@u-pec.fr; herve.grosdoit-artur@u-pec.fr; carine.lavigne@u-pec.fr ; julia.lemaux@u-pec.fr ; julien.logre@u-pec.fr ; sophie.mazens@u-pec.fr; elisabeth.semaska@u-pec.fr ; anne-gaelle.simon@u-pec.fr ; amelie.thomasse@u-pec.fr ;

– **A signer et diffuser la pétition ci-jointe (à retourner à : marc.morvan@u-pec.fr)**

– **A participer massivement à l'assemblée générale intersyndicale de mardi 16 juin à 12h, campus centre, amphi 3 rouge sur la fusion upec-upem, nous y parlerons également du temps de travail des personnels BIATSS et de la situation en bibliothèque.**

Temps et conditions de travail, salaires et primes: la CGT et le SNASUB FSU proposent !

En 2012, l'administration de l'UPEC a réussi, avec l'aval de la direction du SCD et de trop nombreux élus du personnel au CT, à imposer une augmentation du temps de travail hebdomadaire et une réduction des congés d'une semaine à tous les personnels des bibliothèques; un tour de force antisocial particulièrement sévère que nous payons tous depuis par l'aggravation de nos conditions de travail et une pénibilité accrue, permettant aujourd'hui de révéler des situations de souffrances au travail et des dysfonctionnement du service public de la documentation. Ceci cumulé avec le gel du point d'indice des fonctionnaires depuis 2010, des salaires contractuels si peu revalorisés, des primes parmi les plus basses de toutes les universités d'Île de France, entraîne une paupérisation des catégories C et B de plus en plus inacceptable !

Pour contrer ces mesures, la CGT et le SNASUB FSU proposent :

- **Aucun salaire net ne doit être en dessous de 1800€**: mise en place d'une prime différentielle de rattrapage du pouvoir d'achat pour tous les salaires inférieurs.
- **Le retour au 35h**: c'est possible ! La circulaire du temps de travail prévoit que les **1607h sont un maximum annuel**, rien interdit donc d'être en dessous en prenant en compte par exemple la pénibilité de nos métiers relative à la **pression du service public, aux ports de charges, au travail en nocturne au-delà de 18h, à des amplitudes d'ouverture dépassant bientôt celle des commerces!!!**
- **Le retour à 52 jours de congés comme dans les BU de Paris et Marne la Vallée!**
- **La majoration salariale à 100% de toutes les heures travaillées au-delà de 18h. Ne laissons pas se généraliser les ouvertures à 20h sans compensation financière digne de ce nom :**

PAS DE PRIME DE NOCTURNE = PAS DE 20H!

- Aménagement du temps de travail : possibilité de commencer la journée de travail après 12h les jours de travail en nocturne (**organisation sur 5 jours et non 4,5!**), suppression de la notion minimum de demi-journée de deux heures, diminution de l'amplitude maximale de la journée de 11h à 10h. Mise en place d'équipes du matin et d'équipes du soir avec la possibilité d'avoir des **horaires stables** tout au long de l'année pour répondre à nos obligations parentales ou personnelles et rendre le rythme de travail hebdomadaire plus conforme aux rythmes biologiques.
- **Création de 4 postes** (un par BU ouverte jusque 20h).
- Formation professionnelle: **accès égal pour tous aux formations**, pas de discrimination à l'égard des contractuels, notamment pour les préparations aux concours dont ils devraient bénéficier prioritairement !
- Contractuels: à travail égal, salaire et primes égal ! **Porter les contrats à 3 ans, au-delà CDI**, toutes les primes perçus par les titulaires doivent aussi être versées aux contractuels. Les emplois permanents doivent être transformés en postes titulaires proposés prioritairement aux contractuels en postes au scd.
- Remplacement de la PIE à la tête du client par une prime de fin d'année équivalente à un 13ème mois pour tous que la cgt revendique à 1800€ **comptant pour la retraite**.

Pour financer ces mesures indispensables, de l'argent il y en a, comme les centaines de milliers d'€ alloués pour cette fusion technocratique inepte, gaspillés par exemple dans cette com' « NoU » !

A nous tous de nous organiser avec la CGT et le SNASUB FSU !

Pour rejoindre la CGT upec contactez: Marc Morvan (magasinier Bu de droit, élu cgt à la CAPN des magasiniers) 0156726109 ou marc.morvan@u-pec.fr

Pour rejoindre le SNASUB FSU upec, contactez : Julien Giral ou Benoit Vallée, julien.giral@u-pec.fr

Benoit.vallee@u-pec.fr